

Spots

A la croisée des chemins

Nous ne percevons pas toujours avec quelle aisance des acquis sociaux ou des normes sociales fluctuent en un rien de temps et ce n'est pas sans raison que l'on peut affirmer que les droits de l'Homme ou les droits fondamentaux sont en perpétuel mouvement. S'ils évoluent avec la société, ils peuvent aussi subir des revirements.

Dans le traité de Nice de 2000, le Parlement, le Conseil et la Commission européenne ont proclamé une «Charte des droits fondamentaux», il est vrai dans le registre de la bonne intention. Mais, par la suite, cette «Charte» est devenue dans le deuxième traité de Nice de 2009 juridiquement contraignante.

Du coup, l'Union européenne se fonde entre autres sur les valeurs de dignité humaine, d'égalité et de solidarité et revendique les principes de la démocratie et de l'Etat de droit. Tous les pays européens,

ainsi boostés en matière de droits de l'Homme, se sont efforcés de légiférer dans ce sens.

En outre, l'importante jurisprudence de la Cour de justice européenne, qui renforce la protection des droits fondamentaux, incite à améliorer ou à combler des retards dans les différentes législations européennes.

Au Luxembourg, on a compris la nécessité de redéfinir la protection des données, l'enfermement des mineurs, l'accompagnement des réfugiés, les services secrets, de combattre la traite des êtres humains, de réaliser l'égalité des chances entre hommes et femmes, de faciliter la réinsertion après la prison, et «last but not least» de rédiger une nouvelle Constitution.

Dans la plupart des pays d'Europe, les standards de l'UE en matière de démocratie et d'Etat de droit, qui sont interdépendants avec les droits de l'Homme, ont

réveillé une société civile peu active qui voudrait être prise en compte dans les décisions. Ces principes européens ont inspiré des mouvements demandant plus de démocratie et même, dans certains pays européens, l'application d'une démocratie directe. La forte crise économique secouant certains pays d'Europe a indiscutablement entamé la confiance des électeurs en leurs représentants politiques.

Alors que tout semblait conduire à une libéralisation de la société inspirée par les valeurs européennes, les conflits en Ukraine et en Syrie ont changé la donne et, aujourd'hui, le terrorisme international ainsi que le sort des réfugiés et la crise économique semblent agir sur les mentalités.

L'Etat de droit de modèle européen et tout ce qu'il comporte comme avancées dans nos sociétés apparaît menacé de l'extérieur. Serions-nous en ce moment à la croisée des chemins? Car, en fait, au nom d'un «pragmatisme» opposé aux bonnes

intentions et au «luxe» de principes perçus comme trop généreux, nous assistons en ce moment partout à un raidissement du pouvoir politique. On en revient aux anciennes habitudes où le résultat de l'action politique se mesurait uniquement avec les succès immédiats qu'elle obtenait.

Il y a un risque que les acquis démocratiques et juridiques soient sacrifiés au nom de la sécurité. La montée des extrémismes fait pencher la scène politique vers le conservatisme, et certains n'attendent que cela. D'autant plus que le projet d'exporter les principes de l'Union européenne dans le monde n'a pas porté ses fruits et que le message qui ressort de tous ces bouleversements est celui que «la force mène à la réussite».

Mais comment ce genre de réussite pourrait-elle créer des «valeurs» qui remplaceraient celles que nous défendons?

DONATO LAERA, ALOS-LDH

